

Centre Communal d'action sociale  
Secteur Familles, bureau 134  
Tél : 01.47.46.75.86 ou 87

Vous souhaitez demander ou renouveler **un titre de transport « Améthyste »**.

Il sera valable 1 an sur les zones 1 à 5 du réseau francilien.

Vous devez avoir plus de 65 ans ou être dans l'une des situations énumérées au dos de cette page.

De plus, vous devez :

- résider depuis 1 an au moins dans les Hauts-de-Seine
- et, selon votre situation (voir au verso), ne pas dépasser un certain plafond de ressources (650 pour une personne seule ou 800 pour un couple, sur la ligne 14 de l'avis d'imposition : « impôts sur les revenus soumis au barème »).

Il vous sera nécessaire de vous procurer le passe Navigo RATP « mois-semaine » avant d'instruire votre demande au CCAS.

Pour cela, vous devrez vous rendre, muni d'une pièce d'identité, dans un Comptoir Club RATP, par exemple :

- Métro Malakoff Etienne Dolet (ligne 13).
- Métro Plaisance (ligne 13).
- Métro Mairie de Montrouge (ligne 4). Accessibilité personnes à mobilité réduite.

Vous serez pris en photo par un agent de la RATP et votre passe Navigo sera immédiatement établi, à titre gratuit. Cet objet a une durée de vie de 10 ans, conservez-le précieusement.

Vous devrez ensuite vous présenter, en personne, au CCAS de Malakoff (en mairie, bureau 134) aux horaires suivants, et muni des **justificatifs qui figurent au dos de cette page** :

Lundi de 13h45 à 17h45, Mardi et Jeudi de 13h45 à 16h45  
Mercredi et Vendredi de 8h45 à 11h45

**Attention ! Pendant les vacances scolaires :**  
le service est ouvert uniquement les lundis après-midi,  
et les mercredis et vendredis matin

**Pour toutes les catégories de bénéficiaires :**

	Première demande	Renouvellement
Photocopie de votre Passe Navigo (recto uniquement), préalablement établi auprès de la RATP (voir au recto)	<input type="checkbox"/> Oui	Non
Photocopie recto verso de la pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité	<input type="checkbox"/> Oui	
Si vous êtes assujetti à la taxe d'habitation : - Photocopie entière de la taxe d'habitation (résidence principale dans les Hauts-de-Seine)	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Si vous n'êtes pas assujetti à la taxe d'habitation :</b> - Photocopie d'un justificatif de domicile à votre nom, prénom et adresse. - En cas d'hébergement, joindre : o déclaration sur l'honneur de l'hébergeant précisant la date d'arrivée de l'hébergé o photocopie d'un justificatif de domicile récent de l'hébergeant o photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant	<input type="checkbox"/> Oui de + d'un an	<input type="checkbox"/> Oui de - de 3 mois

**Et également, selon votre situation :**

	Première demande	Renouvellement
<b>Personnes âgées de plus de 65 ans</b>		
Photocopie entière du dernier avis d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Retraite anticipée pour inaptitude au travail à partir de 60 ans</b>		
Photocopie entière du dernier avis d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/> Oui	
Photocopie de la notification d'attribution de retraite pour inaptitude au travail	<input type="checkbox"/> Oui	Non
<b>Anciens combattants, Déportés, Réfractaires au S.T.O, Veuves d'Ancien Combattant, Veuves de déporté, Veuves d'Internés</b>		
Photocopie de la carte de l'ONACVG ou du brevet de veuve de guerre	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Invalidité (MDPH) à 80% au moins, à partir de 20 ans</b>		
Photocopie de la carte d'invalidité en cours de validité	<input type="checkbox"/> Oui	Non
Photocopie du dernier justificatif CAF de versement AAH	<input type="checkbox"/> Oui	
Si pas d'AAH, photocopie entière du dernier avis d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Majeur protégé</b>		
Photocopie de l'ordonnance du jugement de protection juridique	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Médaille(e) de la famille, à partir de 60 ans</b>		
Photocopie du diplôme de la médaille de la famille	<input type="checkbox"/> Oui	